

Vue bloc du programme des cours

Or Th Pr Au Cr

Bloc 1**Renseignements**

Monsieur Pierre DAMAS
Service de soins intensifs
Bât. B35 - CHU - 4000 Liège
Tél. : 04/366.74.95
Courriel : pdamas@chuliege.be

Cadre légal

A.M. du 5.10.95 (MB : 24.10.95) : Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en soins intensifs, ainsi que des maîtres de stage et des services de stage en soins intensifs.

Présentation

Ce certificat a pour objectif de former les médecins spécialistes à prendre en charge n'importe quelle défaillance vitale qu'un patient peut présenter, dans un contexte aigu ou chronique et tant du point de vue diagnostique que curatif ou du moins supportif. Ceci implique outre des cours théoriques, l'apprentissage dans un centre multidisciplinaire de la manipulation de tous les systèmes de supports vitaux que la médecine peut offrir.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation en anesthésie réanimation, médecine interne, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, rhumatologie, chirurgie, neurochirurgie, urologie, chirurgie orthopédique, chirurgie reconstructrice et esthétique, pédiatrie, neurologie ou urgentistes (SMU) et habilités à pratiquer en Belgique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (concours de sélection).

Les titulaires d'un diplôme hors Union européenne doivent contacter le Service des Admissions (Certificat de formation spécialisée partielle).

Durée de la formation

- * Deux années d'études : La formation à temps plein comprend une formation théorique (30 crédits par an) et des stages cliniques (30 crédits par an). Durant ces 24 mois de stages, 3 mois de stages à temps plein au minimum et 6 mois au maximum doivent être effectués dans un service d'urgence agréé. Un minimum de 12 mois doit être effectué au Centre Hospitalier Universitaire du Sart Tilman.
- * La première de ces deux années de stage peut être effectuée dans le cadre du Master complémentaire en anesthésie réanimation, médecine interne, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, rhumatologie, chirurgie, neurochirurgie, urologie, chirurgie orthopédique, chirurgie reconstructrice et esthétique, pédiatrie, neurologie ou médecine d'urgence.
- * Date de début et de fin de formation : septembre à juin

Collégialité

Coordinateur : Pierre DAMAS
Jean-Luc CANIVET, Didier LEDOUX, Paul MASSION, Bernard LAMBERMONT (Médecine interne - soins intensifs), Patrizio LANCELLOTTI, Luc PIERARD (Cardiologie), Vincent D'ORIO (Urgences).

Evaluation

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par l'examen interuniversitaire de médecine intensive. En outre, le candidat devra réaliser un travail scientifique donnant lieu au moins à une présentation au cours d'un congrès de soins intensifs national ou international.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continuée de l'ULiège.
Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.
Frais d'inscription : Taux certificat.

Cours obligatoires

MCER0096-1 *Enseignement théorique*

30

	- <i>Eléments de base en médecine intensive et médecine d'urgence</i> - COLLÉGIALITÉ	45	-	-	
	- <i>Cours interuniversitaire de soins intensifs</i> - COLLÉGIALITÉ	24	-	-	
	- <i>Séances d'actualité bibliographique</i> - COLLÉGIALITÉ	35	-	-	
MSTG9015-1	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	30
Bloc 2					
Cours obligatoires					
MCER0096-2	<i>Enseignement théorique</i>				30
	- <i>Eléments de base en médecine intensive et médecine d'urgence</i> - COLLÉGIALITÉ	45	-	-	
	- <i>Cours interuniversitaire de soins intensifs</i> - COLLÉGIALITÉ	24	-	-	
	- <i>Séances d'actualité bibliographique</i> - COLLÉGIALITÉ	35	-	-	
MSTG9015-2	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	30